

Chang Rueden
AATHEX
Société Anonyme au capital de 160 000 euros
Siège Social : 13, rue Maurice Hartmann 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
NANTERRE B 303905822

J

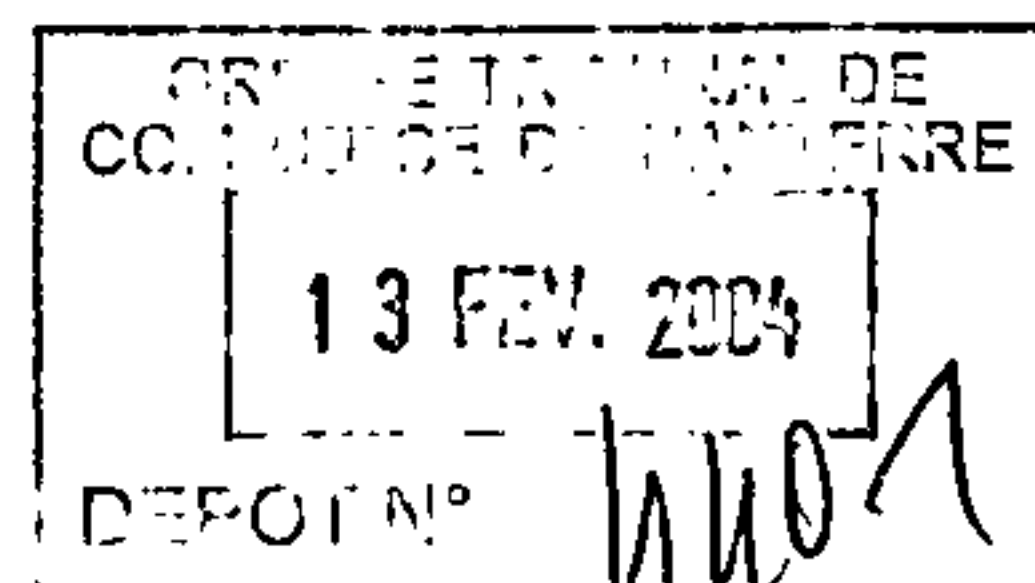
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 31 DECEMBRE 2003



L'an deux mille trois,

Le trente et un décembre,

A dix heures,



A l'Issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003, les administrateurs de la société AATHEX se sont réunis en Conseil, 13, rue Maurice Hartmann à 92130 Issy-Les-Moulineaux.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Société ATRHEA,
Monsieur Frédéric MARTINEU,
Monsieur Rémy MARTINEU,

seuls administrateurs de la Société.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Le Conseil étant dépourvu en cet instant de Président, ses membres décident à l'unanimité de nommer Monsieur Frédéric MARTINEU Président de la séance.

Monsieur Rémy MARTINEU remplit les fonctions de secrétaire.

Le Bureau étant formé, le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Maintien du contrat de travail de Monsieur Frédéric MARTINEU le liant à la société,
- Option de la société pour le régime de l'intégration fiscale.

Le Président précise qu'au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 décembre 2003 qui vient de se tenir, il a été procédé notamment à sa nomination en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Stephan GAWALKIEWICZ administrateur et Président du Conseil d'administration, démissionnaire, pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Le Président du Conseil d'administration sera nommé à ces fonctions pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric MARTINEU prend la parole et soumet sa candidature comme Président du Conseil d'Administration au vote des administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Frédéric MARTINEU en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire à tenir dans l'année 2006 et appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Monsieur Frédéric MARTINEU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Frédéric MARTINEU assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société et de la représentera dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus sous la réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il ne pourra néanmoins consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Frédéric MARTINEU reprend la parole et expose au Conseil qu'il y aura lieu de délibérer en temps opportun de la rémunération spécifique aux fonctions de Président du Conseil d'Administration dont il vient d'être chargé.

Il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

MAINTIEN DU CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur Frédéric MARTINEU expose enfin au Conseil qu'il souhaite que son contrat de travail antérieur à son entrée en fonction de Président du Conseil d'Administration soit maintenu dans les conditions en vigueur actuellement.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de poursuivre l'application du contrat de travail de Monsieur Frédéric MARTINEU, dans les conditions actuellement en vigueur. Le Conseil précise en outre que Monsieur Frédéric MARTINEU continuera à bénéficier de l'avantage en nature concernant l'usage à titre personnel du véhicule mis à sa disposition par la société et qu'il sera remboursé des frais professionnels engagés pour le compte de la société, sur présentation des justificatifs.

OPTION POUR LE REGIME DE L'INTEGRATION FISCALE

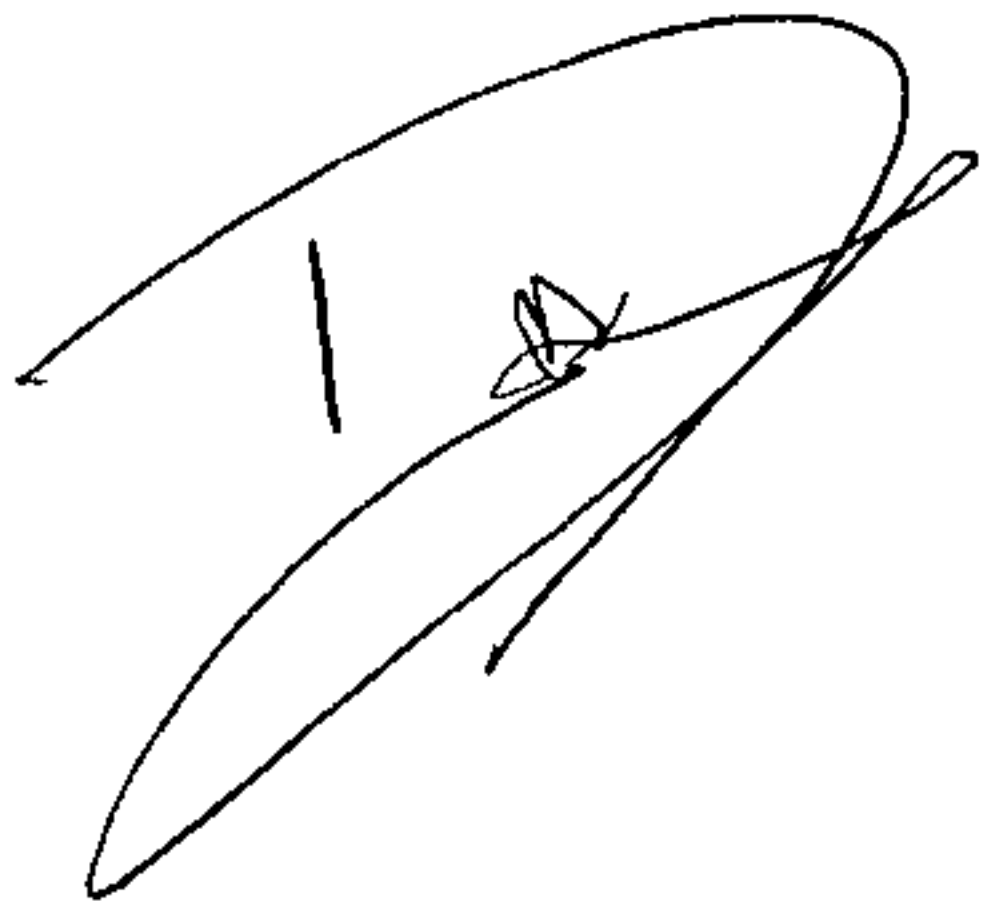
Le Président expose au Conseil que du fait de l'acquisition par la SARL ATRHEA de plus de 95% des actions composant le capital de la société, il existe un intérêt notoire pour la gestion de l'ensemble du résultat fiscal du groupe formé par les deux sociétés d'opter pour le régime fiscal de groupe dit de l'intégration fiscale et ce, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité de faire opter la société pour le régime fiscal de l'intégration fiscale et ce, à compter du 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

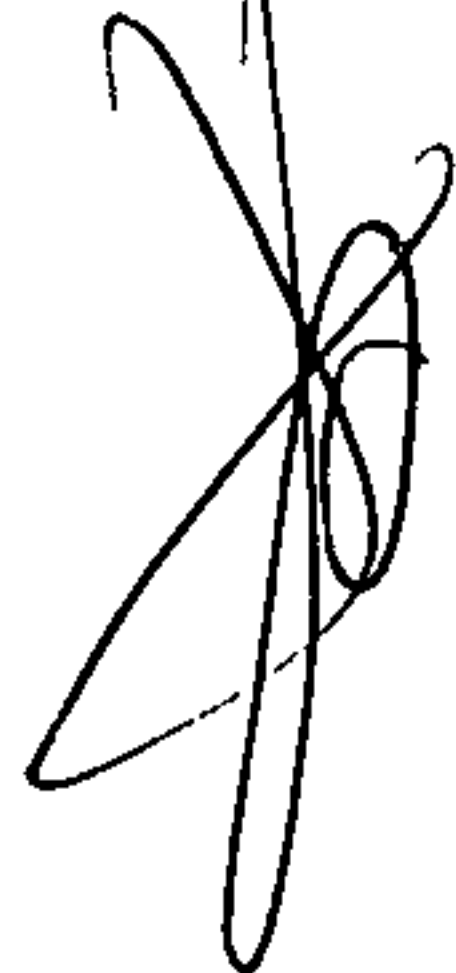
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

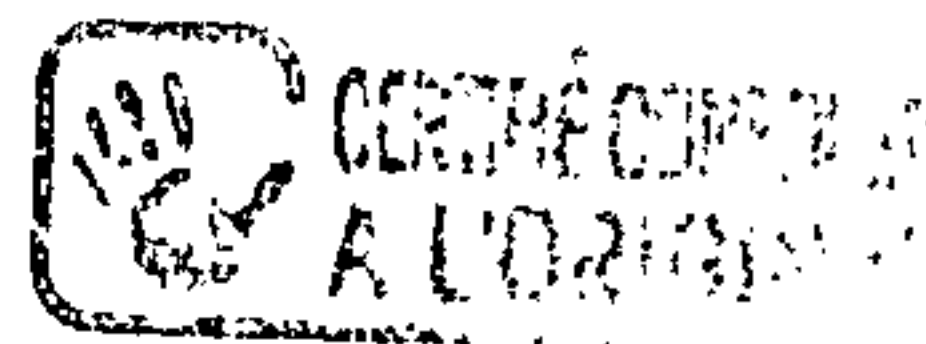
A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Le Président

Don pour acceptation des
fonctions de Président du
Conseil d'administration.

A handwritten signature in black ink, featuring a large, bold, and somewhat abstract loop that tapers off to the right.

AATHEX
Société Anonyme au capital de 160 000 euros
Siège Social : 13, rue Maurice Hartmann 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
NANTERRE B 303905822



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2003

L'an deux mille trois,

Le trente et un décembre,

A neuf heures,

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stefan GAWALKIEWICZ, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Corinne JULO et Monsieur Adam IDZKOWSKI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Ursula GAWALKIEWICZ est désignée comme secrétaire.

La Société HERMESIANE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés possèdent 10 000 actions sur les 10 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Démission des administrateurs en fonction et nomination de nouveaux administrateurs,

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des administrateurs en fonction, Monsieur Stefan GAWALKIEWICZ, Madame Ursula GAWALKIEWICZ et Monsieur Adam IDZKOWSKI et les remercie pour les services rendus à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

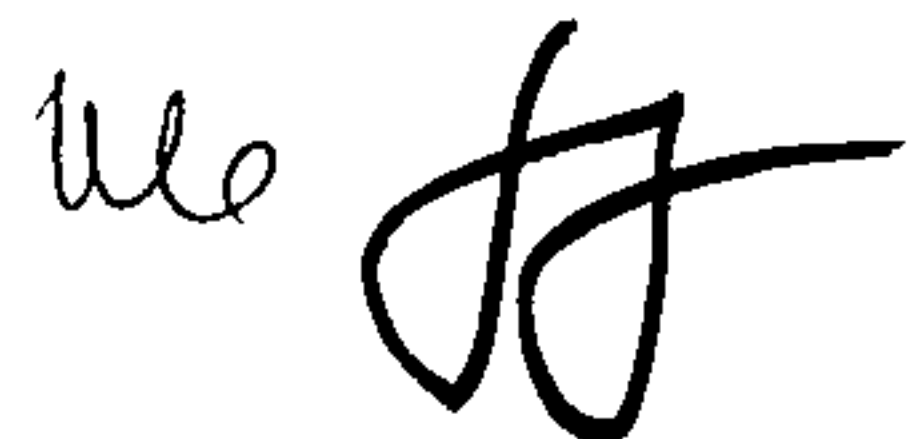
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs, Monsieur Frédéric MARTINEU, demeurant 14, rue du Général Exelmans à 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, Monsieur Rémy MARTINEU, demeurant 25, route des Andelys à Vernon (27) et la SARL ATRHEA, dont le siège social est fixé 1, rue Eugène Baudouin à 92130 Issy-les-Moulineaux, représentée par son gérant, Monsieur Frédéric MARTINEU dûment habilité, et ce, en remplacement de Monsieur Stefan GAWALKIEWICZ, de Madame Ursula GAWALKIEWICZ et de Monsieur Adam IDZKOWSKI, administrateurs démissionnaires.

En conséquence, les nouveaux administrateurs exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires à tenir dans l'année 2006 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Les nouveaux administrateurs, présents à la réunion, acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions et reconnaissent ne disposer que d'un délai de trois mois pour acquérir cinq actions au moins affectées à la garantie de tous les actes de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'U' followed by a large, sweeping flourish.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

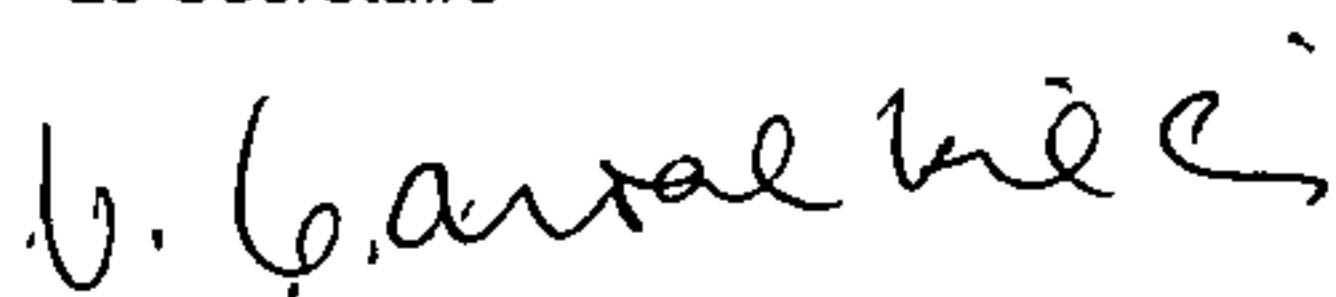


Les Scrutateurs



Mr Frederic MARTINEU
et pour la Société ATRHEA

Le Secrétaire



Mr Remy MARTINEU

Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur

Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur.

